

# Le projet des Portes de Gascogne dans l'ouest toulousain

## Chronique d'un conflit d'aménagement

**Nouveaux logements, implantations industrielles ou commerciales, déprise agricole... les développements urbains sont l'occasion de très nombreux conflits. Présentés comme l'un des freins majeurs à l'apparition de nouveaux projets, leurs logiques comme leur chronologie restent pourtant peu étudiés.**

**Retour sur un cas emblématique aux portes de Toulouse.**

### Les auteurs :

**Yoann Morvan**

Institut d'Urbanisme de Paris

**Bruno Sabatier**

LISST-Cieu,

Université de Toulouse 2

**A** lors que les conflits d'aménagement constituent un champ d'études bien balisé en France<sup>1</sup>, les cas de contestation de projets de nouveaux centres commerciaux sont peu étudiés<sup>2</sup>. A ce titre, le conflit lié au projet des Portes de Gascogne est particulièrement instructif. Plus instructif encore que la farouche opposition au complexe commercial Les Terrasses de Poncy au nord-ouest de la région parisienne, mouvement initié en 2005, ou même la volonté de sécession d'habitants pour empêcher le projet de Family Village Ikea à Mougins, près de Cannes, finalement abandonné en 2007. Dans l'agglomération toulousaine, une mobilisation sociale exemplaire contre le projet a été suivie d'une série d'expertises nationales le validant ou l'ajournant, et ces tiraillements ont constitué le terreau d'un jeu délicat entre acteurs politiques locaux qui interroge la gouvernance territoriale.

Les universitaires s'étant aventurés sur le sujet ont également été happés dans le débat, à commencer

par nous. Suite à un premier article du quotidien *L'Humanité* relayant l'opinion des opposants<sup>3</sup>, nous avons estimé que ce cas méritait une enquête de terrain. Cela a donné lieu à une analyse dans la revue *Urbanisme*<sup>4</sup>.

### Un atout foncier à valoriser

Malgré le ton volontairement dépassionné de notre article, renvoyant dos à dos les arguments des opposants et des porteurs du projet, il a nourri des commentaires contradictoires, nous entraînant malgré nous à participer aux débats par voie de presse<sup>5</sup>. Le présent article entend dresser un bilan détaillé des péripéties et polémiques ayant animé la période du printemps 2006 à l'automne 2008, pour en tirer quelques enseignements. Nous montrerons comment la triangulation entre citoyens, politiques et experts se structure autour de visions contradictoires du devenir de l'ouest toulousain.

Le projet des Portes de Gascogne est le produit du contexte résidentiel de ce territoire : les communes de première et seconde couronne de Colomiers, Tournefeuille, Plaisance, La Salvetat et Pibrac, forment une zone peuplée par des catégories socio-économiques moyennes à supérieures, aux revenus relativement élevés par rapport à d'autres zones de l'agglomération (autour de 19 000 euros annuels en 1999), en lien avec l'essor de l'aéronautique et des industries de sous-traitance. Cette zone connaît une croissance démographique estimée par l'Insee à environ 50% entre 1999 et 2010, se manifestant à la fois par une densification et la poursuite d'un étalement urbain. Elle est la tête de pont d'un vaste secteur périurbain qui s'étend vers l'ouest jusqu'aux campagnes gersoises pour inclure de nombreuses communes moins peuplées et diversement polarisées par l'agglomération. Or ce secteur constitue une importante aire de chalandise qui n'est pas encore exploitée par un pôle commercial régional, à la différence des autres grands secteurs de l'aire urbaine. A une échelle plus large, cet enjeu de développement économique est en outre accentué par un sous-équipement en commerces du département du Gers.

Dans ce contexte, la commune de Plaisance dispose précisément d'un atout foncier à valoriser, atout qui fait désormais défaut aux communes proches de Toulouse : un

1. Torre A. et Lefranc C., 2006, « Les conflits d'usage dans les territoires ruraux et périurbains », *Espaces et sociétés*, 1324-125 : 93-110 ; Lecourt A. et Baudelle G., 2004, « Planning conflicts and social proximity: a reassessment », *International Journal of Sustainable Development*, 7, 3, 287-301 ; Melé P., Larrue C. et Rosemberg M., 2003, *Conflits et Territoires*, Presses Universitaires de Tours

2. Parmi ceux impliquant des grandes ou moyennes surfaces, voir notamment Gasquet T. et Taullelle F., 1995, « Le schéma directeur contre Leroy-Merlin », *Etudes foncières*, n°67 : 7-13

3. « Les Portes de Gascogne ou la démesure commerciale », *L'Humanité*, mai 2006

4. « Mall et edge city dans l'ouest toulousain », *Urbanisme*, septembre 2006

5. A la suite des articles dans *L'Humanité* et *Urbanisme*, un article d'un dossier spécial de *Libération* sur Toulouse pointait avec un brin de cynisme les ambivalences des opposants (« Le combat des bobos de banlieue », décembre 2006), tandis que l'hebdomadaire *Politis* reprenait le parti de pourfendre l'expression locale d'une supposée américanisation rampante (« Le rêve américain à la sauce toulousaine », avril 2007). L'article de *Libération* ayant suscité le courroux de Progreso Marin, le porte-parole du collectif d'opposants, et celui-ci souhaitant conférer une portée analytique à ses arguments, il obtient un droit de réponse dans *Urbanisme* en juin 2007.

site d'une emprise de 160 hectares sur le plateau de la Ménude. Ancienne terrasse de la Garonne en friche ou utilisée partiellement pour une agriculture d'attente (pâturage de chevaux), ce site encore peu urbanisé fait figure de centre de gravité de l'ouest toulousain. C'est pour son potentiel prometteur que la municipalité l'avait réservé en vue de créer une zone d'activités économiques : depuis le milieu des années 1990, l'idée d'un parc essentiellement tertiaire ou technopolitain avait d'abord été privilégiée afin de reproduire la réussite de Labège-Innopôle au sud-est de l'agglomération. Mais en raison d'incertitudes relatives à la disponibilité foncière ainsi qu'aux enseignes intéressées, l'aménageur initial (le nord-américain Pacific Summit) s'est désisté.

Au début des années 2000, le nouvel aménageur (l'europpéen BEG) réoriente le projet vers un concept « nouvelle génération » de pôle commerce et loisirs. A l'époque où des formules similaires commencent à être en vogue en France, comme « Odysseum » à Montpellier ou « Quartier libre » à Pau, l'équipe municipale de Plaisance décide de s'en inspirer. Il n'existe pas de pôle de ce type en région toulousaine, et ce jusqu'à aujourd'hui, malgré des projets de moindre envergure en cours de développement dans d'autres secteurs de l'aire urbaine (« Green Park » à Toulouse, et le « Village de Marques » de Nailloux situé à une vingtaine de minutes au sud-est). Selon le maire de Plaisance, Louis Escoula « l'aménagement de la Ménude sera bien autre chose qu'un hypermarché de plus »<sup>6</sup>.

En partenariat avec le groupe de promotion immobilière Simon Property, le plus important propriétaire de centres commerciaux aux Etats-Unis, BEG propose une importante opération multifonctionnelle. D'une part, 128 boutiques et plusieurs grandes et moyennes surfaces spécialisées, seraient installées sur environ 100.000 m<sup>2</sup> de surface commerciale, articulées autour d'un hypermarché Casino et de la première implantation du Printemps dans la région. D'autre part, 200.000 m<sup>2</sup> seraient dévolus à des espaces verts, des plans d'eau et à une aire de stationnement paysagée, complétés par quelques milliers d'hectares consacrés à des activités récréatives et « civiques » : restaurants, théâtre de plein air, maison des associations, crèche.



*160 ha, un potentiel prometteur...*

Novateur du point de vue de l'intégration des services urbains qu'il propose, ce projet ne répond pas moins à un enjeu classique de rééquilibrage de l'offre de consommation à l'échelle de l'agglomération, vers l'Ouest de Toulouse en l'occurrence. Les habitants de ce secteur se rendent aujourd'hui assez loin pour faire leurs achats, dans les zones d'activités de Blagnac, de Roques et surtout de Portet, qui disposent de grands centres commerciaux. Réduire cette évasion commerciale est d'autant plus nécessaire pour Plaisance, qu'elle est une commune résidentielle moins riche que certaines de ses voisines (au premier chef Tournefeuille), et pratiquement sans activités de production. Cette « commune-dortoir » compte ainsi trouver un levier de développement dans les recettes fiscales issues de nouvelles implantations commerciales. A ce double titre, le plateau de La Ménude occupe une position stratégique.

### Entrée en scène d'un « Collectif citoyen »

L'affaire paraissant entendue, la Commission Départementale d'Équipement Commercial (CDEC) valide, en novembre 2005, le projet baptisé « Portes de Gascogne ». Mais en janvier 2006, se crée un « collectif citoyen Non aux Portes de Gascogne » rassemblant principalement des habitants de Tournefeuille alertés par les premières annonces du

projet, trop tard néanmoins pour pouvoir le contrer en amont par l'acquisition de parcelles. Débute alors une bataille médiatico-juridique. Deux ans et demi de recours et de décisions en justice vont porter le débat d'urbanisme commercial concernant ce projet bien au-delà des cadres locaux. Le maire de Plaisance a d'abord décidé de soumettre le dossier à la Commission Nationale d'Équipement Commercial (CNEC). Cette initiative surprenante visait peut-être, comme l'ont suggéré ses détracteurs, à obtenir un aval supplémentaire, une légitimité plus grande pour un projet dont la contestation gagnait en puissance : Louis Escoula semblait pressentir les complications ultérieures. Au moment de ce passage en CNEC, en mai 2006, le quotidien régional *La Dépêche du Midi* titrait : « Le sort des Portes de Gascogne se joue à Paris ». La seconde validation du projet n'a cependant été que le point de départ d'une amplification de l'affaire.

Deux forces en présence se structurent réciproquement sur la scène publique locale. D'un côté, le projet n'est pas porté que par la commune de Plaisance mais plus largement par le Syndicat Intercommunal d'Expansion Économique (Sidexe) qui réunit les communes de Plaisance, la Sal-

6. « Plaisance veut plus qu'un nouvel hypermarché », *La Dépêche du Midi*, 8 janvier 2002

vetat et Fonsorbes, au travers d'un accord fondateur avec les groupes BEG et Casino. En effet, peu à peu le Sidexe acquiert la maîtrise foncière du site de la Ménude en récupérant des parcelles privées qui viennent s'ajouter aux hectares de la municipalité de Plaisance, pour céder l'ensemble aux promoteurs via la société Foncière Toulouse Ouest. Après quelques hésitations, la CCI et la mairie de Toulouse ont donné leur aval. La communauté de communes de la Save au Touch, une intercommunalité englobant le Sidexe, se dit quant à elle prête à assumer la compétence de la Zone d'Aménagement Concerté de la Ménude. La promotion marketing s'effectue au travers de *La Dépêche du Midi*, par plusieurs articles depuis le début de l'année 2005, et surtout en juin 2006 par la publication d'un supplément rédactionnel qui reprend l'essentiel des arguments publicitaires des concepteurs<sup>7</sup>. Huit pages qui vantent en détail les atouts du projet, non seulement économiques mais aussi esthétiques, écologiques et sociaux, conduisent Progreso Marin à dénoncer le caractère par trop séduisant de cette promotion. La mairie de Plaisance la complète avec un numéro spécial de son journal municipal, centré sur l'intérêt du projet comme « booster économique ».

### Un poumon vert sacrifié au trafic automobile

A ce déploiement de moyens, le collectif « Non aux Portes de Gascogne » oppose une énergie militante, organisant une série d'événements pour convier les habitants du secteur à rallier leur cause. Basés à l'Utopia de Tournefeuille, chaîne de cinéma indépendant et principal lieu d'animation culturelle de la commune, les opposants commentent par afficher leurs arguments lors de permanences et de « débats citoyens », ainsi que sur un site Web dédié<sup>8</sup>. Ces arguments sont élaborés par les meneurs du collectif, à partir d'une compilation d'informations recueillies sur Internet et dans des ouvrages dénonçant la grande distribution, comme nous l'a expliqué Progreso Marin dans l'un des entretiens qu'il nous a accordés. L'agglomération étant déjà suréquipée en grandes surfaces, ce projet leur semble d'autant plus inutile qu'il dénote par son gigantisme ; il détruirait le cadre de vie que représente pour eux le plateau de la Ménude, « poumon vert » qui serait sacrifié à la pollution générée par 20 à

30.000 automobiles supplémentaires par jour. Enfin ils contestent que ce projet puisse créer 1700 emplois, puisque parallèlement la grande distribution en détruit un plus grand nombre, et dénoncent l'absence de consultation « démocratique ». Ils manifestent aussi leur détermination avec une première « grande marche » à l'automne 2006 au cours de laquelle ils investissent le plateau, créant le slogan « Gardarem la Menuda ». Au-delà de cet occitanisme, l'une des composantes identitaires du collectif, son Conseil d'Administration est lié à une constellation de mouvements : ATTAC, les Verts, Toulouse Décroissance, des regroupements pour un non de gauche au parlement européen, ou encore l'association pour la non violence de Midi-Pyrénées dont le président Alain Refalo, instituteur à Colomiers, s'illustrera comme acteur national de la désobéissance civile aux réformes impulsées par le ministre de l'Éducation. L'opposition au projet de centre commercial constitue ainsi un point de rencontre pour les diverses mouvances de la gauche alternative. C'est aussi l'occasion pour elles d'esquisser, pour leur secteur urbain, une vision qui fait primer la préservation de l'environnement sur le développement économique, vision assez caractéristique de la part d'habitants d'une première couronne qui s'est densifiée depuis leur installation à partir des années 1970. Cette préoccupation est sans doute guidée par une sensibilité écologique, mais elle fait également écho à la volonté de préserver le cadre de vie local construit au cours des vingt dernières années.

Constitué comme une force qui fait l'objet de reportages sur France 3 Midi-Pyrénées en août 2007, le collectif compte plusieurs centaines de membres et recueille 20.000 signatures d'une pétition demandant le retrait pur et simple du projet de « méga centre commercial ». Il est ainsi en mesure de mettre en place une chaîne humaine sur le plateau de la Ménude pour dénoncer l'octroi du permis de construire. L'intense mobilisation des opposants n'a pas empêché en effet la procédure d'urbanisme d'aboutir. La lutte juridique s'intensifie alors. Le collectif fait appel au plus prestigieux cabinet d'avocats local (M<sup>e</sup> Catala) pour déposer un recours au Conseil d'État, au motif d'une surestimation de la zone de chalandise par les promoteurs. Cette action en justice a été rendue possible par l'association avec des commerçants

plutôt « haut de gamme » du centre-ville de Tournefeuille et le Cidunati nettement marqué à droite<sup>9</sup>. Cette alliance de circonstance est caractéristique des phénomènes NIMBY (Not In My BackYard)<sup>10</sup>. La défense du « petit » continue de fédérer des options politiques en apparence opposées, autour de la conservation d'un mode de vie privilégié ou d'un intérêt bien compris.

La campagne pour les élections municipales de mars 2008 va d'ailleurs donner l'occasion d'une expression publique sur le sujet. À côté des deux forces de proposition et d'opposition, les responsables politiques locaux sont amenés à se positionner pour ou contre le projet. Lors de la cérémonie des vœux de la nouvelle année, le président de la communauté de communes de la Save au Touch défend ainsi vigoureusement les Portes de Gascogne en soulignant que « *l'ouest toulousain reste en marge du développement économique malgré l'augmentation de sa population.* »

### Quelles échelles de gouvernance locale ?

Précisons que ces questions s'inscrivent dans le cadre de clivages internes à la section locale du Parti Socialiste au sein de laquelle le maire de Plaisance, Louis Escoula, se trouve de plus en plus isolé face à Pierre Izard, président du conseil général, mais surtout à Claude Raynal. Maire de Tournefeuille, commune dans laquelle s'est ancrée la contestation, ce dernier est fermement opposé au projet. Dans ce contexte, l'arrivée à la mairie de Toulouse de Pierre Cohen (également PS), qui succède à un maire divers droite, recompose l'échiquier politique local en transformant les rapports de force politique à l'échelle de l'agglomération et entre l'agglomération et le département. Ainsi, Claude Raynal, également conseiller général, devient vice-président du SCoT du Grand Toulouse. En septembre 2008, 115 des 117 communes de ce SCoT vont donner un avis défavorable au projet des « Portes de Gascogne ». Partie de la commune de Tournefeuille la mobilisation a ainsi percolé jusqu'à la communauté d'agglomération du Grand Toulouse dans le contexte d'une organisation intercommunale et d'un « mille-feuille » politique à l'agencement complexe<sup>11</sup>.

Le projet en vient surtout à interroger les échelles de la gouvernance locale au travers de la question des infrastructures routières. En effet, sa

7. Mis en forme sur un site Internet dédié : [www.lesportesdegascogne.com](http://www.lesportesdegascogne.com)

8. [www.everyoneweb.fr/lamenude](http://www.everyoneweb.fr/lamenude)

9. Confédération Intersyndicale de Défense et d'Union Nationale d'Action des Travailleurs Indépendants

10. Davis M., 1997, *City of Quartz*, La Découverte, Paris

11. « Gouverner la ville mobile : intercommunalité et démocratie locale », Estèbe P., 2008.

viabilité dépend d'une route à créer qui rapprocherait le flux d'automobilistes sans surcharger la desserte locale : la déviation sud de la RN 124 qui permet de contourner le centre de la commune de Léguevin pour en éviter l'engorgement de cet axe majeur de sortie à l'ouest de l'agglomération. La question des effets induits de l'implantation commerciale sur le trafic routier fut l'une des causes premières de la mobilisation contre le projet. La création de cette route est d'ailleurs prévue de longue date et figure comme une des conditions de la réalisation du projet y compris pour ses promoteurs. Toutefois, le tronçon d'accès au site de la Ménude, qui est de la compétence du département, manque encore. Utilisant ce levier, le président du Conseil Général, Pierre Izard, rappelle par courrier à Louis Escoula que le conseil général n'a pas été valablement consulté lors de l'instruction du permis de construire et que des questions techniques restent en suspens. En octobre 2007 le département demande alors le retrait de l'arrêté municipal accordant le permis de construire. Au même moment le Préfet de la Haute-Garonne motive lui aussi ce retrait par le fait que ni le tronçon ni la bretelle le reliant à la déviation n'ont été budgétisés.

Entre-temps, la bataille juridique a généré d'autres rebondissements qui ont également mis le projet en ballottage. A l'automne 2007, le Conseil d'Etat annule la décision favorable de la CNEC, considérant que la zone de chalandise a été surévaluée par les promoteurs, lesquels n'incluaient pas moins de 800.000 habitants sur un rayon de seulement 25 minutes de distance au site. Cette annulation a suscité une seconde enquête publique, menée au cours de l'été suivant. En juillet et août 2008, les habitants ont pu consulter les volumineux dossiers du permis de construire et donner leurs avis sur l'ensemble du projet. Toutefois la polémique a été relancée par le fait que cette enquête s'est tenue en pleine période estivale, et par le rôle ambivalent de *La Dépêche du Midi* au même moment. Celle-ci, se revendiquant comme « Le journal de la démocratie », a ouvert ses colonnes aux « pro » et aux « anti », tout en publiant dans une logique commerciale un autre supplément rédactionnel dédié au projet, ainsi qu'un sondage BVA commandé par le promoteur démontrant que 62% des habitants de l'ouest toulousain

seraient favorables à l'implantation d'un « nouvel ensemble commercial et de loisirs ».

L'enquête publique et ce sondage donnent l'occasion à un autre collectif de se faire entendre, celui des « Oui aux Portes de Gascogne ». Après deux ans de monopolisation de la parole citoyenne par les opposants, ce collectif dit « représenter la majorité silencieuse »<sup>12</sup>, selon son porte-parole Didier Concordet. Il se compose de quelques entreprises situées à proximité du site, et surtout d'habitants des communes de Plaisance et de la Salvetat, communes de seconde couronne occupées par une population plus jeune et à la composition socioéconomique plus variée que Tournefeuille. Ce collectif « pro » rappelle à son tour que le projet répond aux besoins d'un bassin de vie en croissance démographique, et constituerait un moteur du développement local. Son émergence est un fait rare dans ce type de conflit d'aménagement.

### Carnaval surprise

Le collectif des opposants, multiplie quant à lui les événements à caractère festif tout au long de l'année 2008. En février, un long métrage intitulé *La bataille de la Ménude* est projeté au cinéma Utopia. A partir du printemps, les sympathisants toujours plus nombreux s'installent sur le plateau de la Ménude, plantent des banderoles anti-consommation et distribuent des tracts aux automobilistes, tandis que des artistes réalisent des oeuvres évoquant la perte de liberté de l'individu. Au cours de l'un des tout derniers *happenings*, en avril 2009, un « carnaval surprise » voit l'assistance s'improviser juré d'un procès condamnant le groupe Simon Property pour la destruction de l'environnement et de l'emploi. En parallèle, un groupe de travail élabore une série de contre-propositions « alternatives » d'aménagement, en s'appuyant sur divers exemples et avec le concours d'experts. Ces propositions vont d'un projet agricole conçu avec l'aide d'un ingénieur agronome, à une urbanisation totale de type faubourg, en passant par le développement d'énergies

renouvelables ou l'ouverture d'un camping. Ces propositions sont la preuve d'une montée en gamme des arguments du collectif telle qu'elle ressort dans de nombreux conflits. Leur diversité ouvre de nombreuses perspectives. Elle met aussi en évidence un certain flou quant au devenir concret envisagé par le collectif pour le plateau.

En octobre 2008, la question juridique paraît réglée. La CNEC a finalement validé la nouvelle mouture du projet, qui, sous l'impulsion des critiques des opposants, propose une meilleure prise en compte des critères du développement durable. Mais ce feu vert ne suffit pas : la question des infrastructures routières reste la condition *sine qua non* pour pouvoir redéposer le permis de construire... Aujourd'hui, si la déviation sud de la RN 124 contournant Léguevin ouvrira probablement à fin 2009, la décision de réaliser le tronçon permettant l'accès au site depuis cette déviation reste entre les mains du président du conseil général. Celui-ci, devenu sensible au fait que le projet s'inscrirait dans une vision du développement territorial à échelle départementale, pourrait finalement activer la procédure. Dans le contexte d'un amoindrissement possible du poids de l'instance départementale au sein du mille-feuille territorial, Pierre Izard serait prêt à





se démarquer du Grand Toulouse, afin de conforter le rayonnement commercial de la Haute-Garonne. Cette hypothèse est selon nous corroborée par son soutien à l'autre grand projet du « Village de Marques », actuellement en construction au sud-est du département. Un tel changement de pied conduirait à un nouveau repositionnement des responsables politiques locaux.

Ainsi depuis l'enquête publique, une situation d'attente est imposée à l'ensemble des acteurs, au premier chef les promoteurs, le maire de Plaisance et le collectif « pro ». Alors que l'ouverture, prévue initialement en 2009, a été reportée fin 2011, le projet est actuellement suspendu, sans compter l'attente de la réponse à un second recours déposé au Conseil d'Etat par le collectif. A l'heure actuelle, rien ne permet pas de prévoir quand sera posée la première pierre ni si elle le sera un jour. Le projet des « Portes de Gascogne » pourrait en effet être fortement concurrencé par un autre projet en préparation huit kilomètres plus à l'ouest dans un secteur tout aussi résidentiel et dépourvu d'équipements métropolitains, à Fonsorbes. Porté par un promoteur distinct et par cette seule commune, indépendamment du Sidex, ce projet plus modeste (environ 100.000 m<sup>2</sup>) baptisé « Portes du Gers » compte exploiter à peu près la même aire de chalandise. Son annonce suscite déjà, là encore, une mobilisation locale pour le contrer. Cependant, une concertation engagée en amont pourrait permettre aux porteurs du projet de se prémunir d'une opposition aussi frontale. Cette concurrence territoriale souli-

gne ainsi l'importance de la gestion des relations publiques dans les opérations d'aménagement, mais aussi celle du temps, des délais trop longs risquant d'en compromettre le devenir : en cela les opposants auront réussi à perturber le projet des Portes de Gascogne.

### Visions contradictoires du devenir urbain

Cette chronique montre comment le conflit des Portes de Gascogne met un projet d'aménagement à l'épreuve de la mobilisation sociale, de l'expertise juridique et de la gouvernance territoriale. En filigrane, ce projet a structuré des visions contradictoires du devenir urbain de l'ouest toulousain, qui méritent d'être soulignées. Les contradictions jouent à deux niveaux, bien sûr entre les partisans et les opposants, mais plus encore entre les pratiques et les représentations territoriales de ces derniers. Ceux-ci sont issus d'une frange de la société civile qui voit l'implantation d'un centre commercial comme une « catastrophe écologique » détruisant le paysage symbolique d'une ruralité rêvée. Si la mobilisation et la défense du plateau peuvent se comprendre au nom de la préservation d'une trame agricole ou naturelle dans le périurbain, les mêmes acteurs ont contribué à l'urbanisation des marges de l'agglomération. Par leur choix résidentiel et par le mode de vie métropolitain que ce choix implique (mobilités, pouvoir d'achat), ils créent les conditions d'émergence de nouvelles polarités commerciales contre lesquelles ils luttent.<sup>13</sup> De même, incriminer la grande distribution est

un discours rassembleur, même si les pratiques de consommation en assurent le succès au quotidien<sup>14</sup>. Ces confusions empêchent de poser le débat en des termes plus rationnels.

La seconde contradiction est interne au politique. La gouvernance territoriale témoigne d'un certain manque de cohérence : le SCoT du Grand Toulouse promeut la logique des bassins de vie de l'Insee, alors que ses représentants s'opposent politiquement à un projet qui rééquilibrerait l'offre de consommation, aux échelles de l'agglomération, mais aussi à celles de l'aire urbaine. En ce sens, parce que la proximité pour des consommateurs motorisés s'organise aussi par le maillage du territoire par des centres commerciaux polarisant chacun des bassins de vie<sup>15</sup>, il est difficile d'imaginer l'ouest toulousain sans un grand pôle attractif. « Portes de Gascogne » ou « Portes du Gers », les logiques économiques et les ressorts de la mobilisation sont similaires. Le glissement possible d'un projet à l'autre est en lui-même symbolique d'un aménagement se faisant de plus en plus loin des coeurs métropolitains, parce que les métropoles sont de plus en plus multipolaires.

Enfin, l'opposition entre partisans et opposants se structure à partir de visions contradictoires qui sont symptomatiques du glissement de la conflictualité du champ du social vers le champ territorial. Les partisans du projet, habitants de seconde couronne établis au cours des années 1990, le considèrent comme un équipement fonctionnel répondant à leurs aspirations en matière de consommation et aux nécessités de développement de leur bassin de vie. A l'inverse, ce conflit a conforté le sentiment d'appartenance territoriale du collectif « Non aux Portes de Gascogne ». Habitants de la première couronne et installés de plus longue date, ils accordent plus d'importance à la préservation qu'au développement. Leur lecture des enjeux s'est même trouvée renforcée par l'expérience de la mobilisation au cours de laquelle ils se sont forgés une identité locale, par l'expérience de la mobilisation.

Si cette contestation s'inscrit dans les problématiques développées par Philippe Subra sur le rôle des conflits d'aménagement dans la fabrique des territoires urbains<sup>16</sup>, elle représente un cas paradigmatique du télescopage croissant entre intérêts particuliers et emprise de la consommation. ■

13. « Autre ironie de l'histoire, alors que ces opposants dénonçaient l'« américanisation des modes de vie » par l'expansion en Europe du groupe Simon Property, la crise mondiale risque de conduire le groupe français Casino à assumer la maîtrise d'ouvrage du projet »

14. Paradoxe souligné par R. Péron, 2004, *Les boîtes. Les grandes surfaces dans les villes*, Paris, Atalante.

15. Comme le montre notamment l'analyse de l'armature commerciale nationale, dans Benoit, J.-P., Benoit, P., Pucci, D., 2002, *La France à 20 minutes. La révolution de la proximité*, Belin, Paris.

16. Subra P., 2007, *Géopolitique de l'aménagement du territoire*, Armand Colin